الجممورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الحدة, السكان وإطلع المستشفيات MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

المديرية العامة للوةاية و ترةية الصحة

INSTRUCTION N° 10 DU 1 NHIE ZUIDA DEI UVRE DU NOUVEAU O A LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU CALENDRIER NATIONAL DE VACCINATION **DIMANCHE 24 AVRIL 2016**

| Destinataires | Monsieur le Directeur Général de l'INSP Monsieur le Directeur Général de l'IPA Mesdames et Messieurs les Directeurs de Santé et de la Population : | Pour exécution Pour exécution et suivi |
|---------------|---|---|
| | En communication à Mesdames et Messieurs : Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Spécialisés Les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers Les Directeurs des Etablissements Publics de Santé de | Pour exécution |
| | Proximité Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Privés et les responsables de Cabinets médicaux agrées Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux de l'EHU d'Oran et des CHU | Pour exécution |

Le programme de vaccination a toujours été une des préoccupations majeures du MSPRH, et ce d'autant que la vaccination constitue une composante essentielle du droit à la santé et qu'elle a pour but de réduire significativement la morbidité et la mortalité attribuables aux maladies cibles contrôlables par la vaccination, contribuant ainsi à réduire la mortalité infantile.

Dans ce cadre, le MSPRH a entrepris de mettre en œuvre un nouveau calendrier national de vaccination, introduisant simultanément quatre nouveaux vaccins. Cette actualisation tient compte de la situation épidémiologique et de ses tendances, du plan d'action mondial pour les vaccins, des recommandations de l'OMS et des avancées technologiques dans le domaine des vaccins.

La présente instruction vient fixer les modalités de mise en œuvre de ce nouveau calendrier national de vaccination.

CONCERNANT LA DATE DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU CALENDRIER NATIONAL DE VACCINATION

Le nouveau calendrier national de vaccination est applicable à partir du **Dimanche 24 Avril 2016.** Cette date coïncidera avec la célébration de la semaine mondiale et africaine de la vaccination.

CONCERNANT LA COMPOSITION DU NOUVEAU CALENDRIER NATIONAL DE VACCINATION

Le calendrier national de vaccination conformément à l'arrêté ministériel du 24 novembre 2014, a vu l'introduction simultanée de quatre nouveaux vaccins : i) le vaccin antipoliomyélitique injectable (VPI), ii) le vaccin anti-rubéoleux, iii) le vaccin anti-ourlien (contre les oreillons), iv) le vaccin anti-pneumococcique. Il se compose comme suit :

| Ages de la vaccination | Vaccins | |
|------------------------------------|--|--|
| Naissance | BCG-VPO-HVB | |
| 2 mois | DTC-Hib-HVB + VPO + anti pneumococcique | |
| 3 mois | VPI | |
| 4 mois | DTC- Hib HVB + VPO + anti pneumococcique | |
| 11 mois | ROR | |
| 12 mois | DTC Hib HVB + VPO + anti pneumococcique | |
| 18 mois | ROR | |
| 6 ans | DTC + VPO | |
| 11-13 ans | Dt + VPO | |
| 16-18 ans | dT | |
| Tous les 10 ans à partir de 18 ans | dT | |

CONCERNANT LES NOUVEAUX VACCINS DU CALENDRIER NATIONAL DE VACCINATION

1. LE VACCIN ANTIPOLIOMYELITIQUE INJECTABLE (VPI)

La vaccination au Vaccin Polio Injectable (VPI) a été introduite depuis le <u>15</u> <u>décembre</u> <u>2015</u>, et a touché tous les nourrissons nés à partir du 15 septembre 2015.

Description

Le VPI est un vaccin trivalent qui contient les trois types de virus (1, 2,3) sous forme inactivée.

Présentation

Le VPI se présente sous forme liquide en flacons multidoses (5 doses et 10 doses).

Conservation

Le VPI étant sensible à la chaleur, il doit être stocké à une température comprise entre + 2°C et + 8°C et à l'abri de la lumière.

Le VPI est sensible au gel et ne doit pas être congelé.

Tous les flacons de VPI multidoses entamés doivent être jetés à la fin de la séance de vaccination ou dans les 6 heures qui suivent leur ouverture.

Age de la vaccination

Une seule dose est administrée à l'âge de 3mois, conformément au nouveau calendrier national de vaccination

Technique de vaccination et voie d'administration

- Prélever 0,5 ml avec une seringue stérile
- Administrer par voie intramusculaire de préférence ou en sous-cutané sur la partie antérolatérale de la cuisse

2. LE VACCIN ROUGEOLE OREILLONS RUBEOLE (ROR)

Le vaccin ROR est un vaccin combiné contenant la valence anti-ourlienne (contre les oreillons), la valence antirougeoleuse et la valence antirubéoleuse.

Présentation

- Le vaccin ROR se présente sous la forme lyophilisée accompagnée d'une ampoule de 5ml de solvant.
- Le vaccin ROR existe sous deux formes : en unidose et en multidoses (flacons 5 doses et 10 doses).

Conservation

- Le vaccin ROR doit être conservé au réfrigérateur à une température comprise entre +4°C et +8°C à la partie haute du réfrigérateur.
- Il doit être utilisé dans les 6heures suivant sa reconstitution en le mettant au frais et à l'abri de la lumière, au-delà il doit être détruit.

Age de la vaccination

Une première dose du vaccin est administrée à l'âge de 11 mois puis une dose de rappel à l'âge de 18 mois

Technique de vaccination et voie d'administration

- Reconstituer le vaccin en introduisant le solvant qui l'accompagne dans le flacon du vaccin
- Prélever 0.5 ml de vaccin reconstitué
- Administrer le vaccin par voie sous cutanée dans la fosse sous épineuse

3. LE VACCIN ANTI-PNEUMOCOCCIQUE

Le vaccin anti-pneumococcique est un vaccin polyosidique conjugué à 13 valences 1, 3, 4, 5, 6A, 6B, 7F, 9V, 14, 18C, 19A, 19F et 23F.

Présentation

- Le vaccin se présente sous forme d'une seringue pré-remplie de 0,5 ml ou de flacon unidose de 0,5 ml.

Conservation

- Ce vaccin doit être conservé au réfrigérateur entre + 2 °C et + 8 °C,
- Ce vaccin ne doit pas être congelé.

Age de la vaccination

- La première dose doit être administrée à l'âge de 2 mois, une deuxième dose à l'âge de 4 mois, puis une troisième dose de rappel à l'âge de 12 mois

Voie d'administration

- Administrer le vaccin par voie intramusculaire dans la face antérolatérale de la cuisse.

4. LE VACCIN PENTAVALENT COMBINE DTC-HIB-HVB

Ce vaccin est dit combiné, il protège contre cinq maladies: la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite virale b et l'infection à Haemophilus influenzæ b.

Présentation

Il se présente sous forme lyophilisée: la composante lyophilisée Hib est reconstituée avec la composante liquide diphtérie, tétanos, coqueluche à germes entiers, hépatite virale b. Ce vaccin se présente en flacons de 10 doses.

Conservation

Le vaccin combiné DTC-Hib-HVB doit être conservé dans le réfrigérateur à une température comprise entre+4°C et +8°C. Il ne doit pas être congelé.

Le flacon entamé doit être détruit en fin de séance de vaccination.

Age de la vaccination

La première dose doit être administrée à l'âge de 2 mois, suivie de deux doses de rappel à l'âge de 4 mois et 12 mois,

Technique de vaccination et voie d'administration

- Reconstituer le vaccin avec le solvant qui l'accompagne.
- Utiliser une seringue de 2 ml, pour la vaccination, prélever 0,5 ml de vaccin reconstitué
- Administrer le vaccin par voie intramusculaire dans la partie antérolatérale de la cuisse.

CONCERNANT LA POPULATION CIBLE ASSUJETTIE AU NOUVEAU CALENDRIER NATIONAL DE VACCINATION

Conformément au principe de la **cohorte de naissance** qui a été retenue lors de toutes les actualisations du calendrier national de vaccination :

- Les enfants assujettis au nouveau calendrier national de vaccination sont : Tous les enfants nés <u>à partir</u> du dimanche 24 avril 2016
- Les enfants non assujettis au nouveau calendrier national de vaccination sont : Tous les enfants nés <u>avant</u> le dimanche 24 avril 2016 ; ces enfants restent assujettis à l'ancien calendrier national de vaccination.

A titre d'exemple : un nourrisson né le 24 avril 2016 recevra à partir de cette date :

- le vaccin BCG, le VPO et le vaccin HVB à la naissance soit le 24 avril 2016,
- la 1^{ère} dose de vaccin pentavalent (DTC-Hib -HVB), le vaccin polio oral et le vaccin antipneumococcique, à l'âge de 2 mois soit le 24 juin 2016,
- le vaccin polio injectable, à l'âge de 3 mois soit le 24 juillet 2016,
- la 2ème dose de vaccin pentavalent (DTC-Hib -HVB), le vaccin polio oral et le vaccin antipneumococcique, à l'âge de 4 mois soit le 24 août 2016,
- la lère dose de vaccin ROR, à l'âge de 11 mois soit le 24 mars 2017,
- la 3^{ème} dose de vaccin pentavalent (DTC-Hib -HVB), le vaccin polio oral et le vaccin antipneumococcique, à l'âge de 12 mois soit le 24 avril 2017,
- la 2ème dose de vaccin ROR, à l'âge de 18 mois soit le 24 octobre 2017

CONCERNANT LES SUPPORTS D'EVALUATION

L'enregistrement de l'acte vaccinal permet de savoir si les enfants ont tous été vaccinés. C'est une tâche essentielle qui permet de calculer la couverture vaccinale, le taux d'abandon, d'identifier les enfants en retard de vaccination et ainsi de les convoquer.

L'enregistrement de l'acte vaccinal se fait sur le registre de vaccination de la structure de vaccination et sur le registre du centre de coordination de la commune et de l'EPSP, il doit être porté sur le carnet de santé.

Il y a lieu d'adapter les différents supports d'enregistrement des actes vaccinaux et d'évaluation des taux de couvertures vaccinales conformément aux annexes 1 et 2.

CONCERNANT LES ACTIVITES DE MISE EN ŒUVRE

Les Directeurs de la Santé et de la Population en relation avec les chefs d'établissements et les responsables des structures de vaccination et en référence aux mesures édictées dans le guide de mise en œuvre du nouveau calendrier national de vaccination sont tenus chacun en ce qui le concerne, de :

- assurer la gestion et la coordination de la mise en œuvre et du suivi du nouveau calendrier national de vaccination;
- superviser la disponibilité des vaccins et des fournitures et ce, en coordination avec les responsables des établissements de santé;
- assurer et superviser la logistique de la chaine de froid;

- veiller à la sécurité des injections en respectant les techniques d'administration des vaccins et les modalités de traitement et d'élimination des déchets tranchants au sein de toutes les structures prestataires de vaccination;
- assurer une planification optimale des séances de vaccination;
- organiser et superviser les sessions de formation des personnels de santé au niveau local;
- assurer l'information et la communication des personnels de santé;
- assurer l'information et la sensibilisation du grand public à travers notamment les médias locaux.

Je vous demande également de saisir toutes les opportunités pour sensibiliser et mobiliser tous les professionnels de santé publics et privés, à l'effet, de mettre en œuvre le nouveau calendrier national de vaccination.

Compte tenu de l'importance que revêt le nouveau calendrier de vaccination dans notre pays, il vous est demandé, de veiller personnellement à l'application et à la large diffusion de la présente instruction.

Le Directeur Général

6

الجمسورية الجزائرية الحيمقراطية الشعرية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة و السكان وإصلاح المستخفيات MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

REGISTRE DE CAPTATION DES NAISSANCES ET DES VACCINATIONS (annexe 1)

| N° Etat civil |
|---|
| Nom/Prénom |
| Prénom du Père |
| Date de naissance |
| Adresse complète |
| BCG |
| BCG VPO HVB |
| НУВ |
| Vaccin Pentavalent combiné DTC- Hib-HVb + VPO + Vaccin anti pneumococcique |
| VPI |
| Vaccin Pentavalent combiné DTC- Hib-HVb + VPO + Vaccin anti pneumococcique |
| Vaccin ROR 1 |
| Vaccin Pentavalent combiné DTC- Hib-HVb + PVPO + Vaccin anti pneumococcique |
| Vaccin ROR 2 |

قيبعشاً المجرائرية المجرية المحبية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة و السكان وإطلاح المستشفهات وزارة الصحة و السكان وإطلاح MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

SUPPORT D'EVALUATION DES TAUX DE COUVERTURES VACCINALES (annexe 2)

| Cohorte Naiss |
|---|
| Naiss |
| Décès |
| Population cible |
| BCG |
| % |
| НУЬ |
| % |
| Vaccin Pentavalent combiné DTC- Hib-HVb + VPO + Vaccin anti pneumococcique |
| % |
| Vaccin Pentavalent combiné DTC- Hib-HVb + VPO + Vaccin anti pneumococcique |
| % |
| % Vaccin ROR1 |
| % |
| Vaccin Pentavalent combiné DTC- Hib-HVb + VPO + Vaccin anti pneumococcique |
| % |
| Vaccin ROR2 |
| % |
| |